



2024 / 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

EXCUSES : M. GSELL Bernard
M. GUILLARD Paul

Date de Convocation :
21 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget Salubrité

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter les résultats dégagés par le compte administratif 2023 du budget Salubrité afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2024.

	RECETTES	DEPENSES
002 – Résultat de fonctionnement reporté	779 976,95 €	
001 – Résultat d'investissement reporté		-11 423,73 €
1068 – Capitalisation de l'excédent de fonctionnement	11 423,73 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5,
Vu les instructions budgétaires M57,

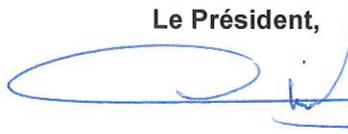
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les affectations proposées au budget Salubrité 2024.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET

